

## Conférence interministérielle Santé publique

**18 mai 2022**

### Rapport

#### Présents

##### Membres

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Christie Morreale, Ministre (présidente de la CIM) + Yolande Husden, cheffe cabinet adjointe</li> </ul>	Gouvernement wallon
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Katrien Van Kets, cheffe de Cabinet pour le Ministre Beke (démissionnaire)</li> </ul>	Gouvernement flamand
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Frank Vandenbroucke, Ministre + Ri De Ridder, conseiller + Jan Bertels, chef de cabinet</li> </ul>	Gouvernement fédéral
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Antonios Antoniadis, Ministre</li> </ul>	Gouvernement de la Communauté germanophone
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Bénédicte Linard, Ministre</li> </ul>	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Valérie Glatigny, Ministre + Baudouin Byls, conseiller + Nathalie Irebe, conseillère</li> </ul>	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Alain Maron, Ministre + Miguel Lardennois, conseiller</li> </ul>	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Kurt Doms, conseiller</li> <li>○ Vincent Hubert, conseiller</li> <li>○ Vincent Mélis, attaché</li> </ul>	Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique

#### Invités

○ Karine Moykens, secrétaire-générale	Présidente du comité Interfédéral Testing et Tracing
○ Dirk Ramaekers	Président de la TF Opérationnalisation de la stratégie de vaccination COVID-19
○ Sabine Stordeur	Présidente adjointe de la TF Opérationnalisation de la stratégie de vaccination COVID-19
○ Cecile van de Konijnenburg	RMG
○ Tinne Lernout	Sciensano

## 1. Politique en matière de COVID-19

### 1.1. Vaccination

#### 1.1.1. Etat des lieux de l'implémentation de la campagne : information

##### CONCLUSIONS ET DECISIONS

1. La CIM prend connaissance de l'état des lieux.
2. Concernant le stock de vaccins au niveau européen, les membres de la Conférence demandent que les discussions relatives à la renégociation de contrats puissent se poursuivre ; demande est également faite pour continuer à sensibiliser les pays qui ont une couverture faible en termes de taux de vaccination de prendre leurs responsabilités et d'accepter les donations de vaccins.

#### 1.1.2. Approche concernant les demandes individuelles pour une deuxième vaccination de rappel dans le cadre des voyages

##### CONCLUSION ET DECISIONS

3. L'approche comme reprise dans le document est approuvée par les membres de la conférence ; ce point ne fera pas l'objet d'une communication officielle de la CIM : ce seront les entités fédérées qui se chargeront de la communication.

#### 1.1.3. Avis de l'Advisory Board sur le vaccin HIPRA

##### CONCLUSION ET DECISIONS

4. Les membres de la CIM marquent leur accord pour un opt-in pour le non binding agreement.

#### 1.1.4. 3e amendement sur le contrat de la Commission européenne avec Pfizer/Biontech

##### **CONCLUSION ET DECISIONS**

**5. La conférence interministérielle n'a pas d' objection concernant le 3e amendement tel que proposé.**

#### 1.1.5. Projet d'arrêté royal visant l'instauration d'honoraires pour la préparation, la délivrance et l'administration de vaccins Covid » & points de vues des entités fédérées sur le financement de la vaccination dans la première ligne

##### **CONCLUSIONS ET DECISIONS**

**6. La CIM prend connaissance de l'état des lieux comme repris dans l'affiche qui accompagnent ce point de l'agenda.**

**7. Il convient d'établir une distinction entre la technique de financement d'une part et l'imputation du financement d'autre part, étant entendu que les deux sont en partie liées.**

**8. Décision est prise de charger un groupe de travail d'évaluer les différents dispositifs qui sont déjà de mis en place au sein des entités fédérées ;**

**9. En tout état de cause, il serait préférable que ce débat soit mené par les ministres du budget, en consultation et avec le soutien des ministres de la santé/santé publique. Les membres de la CIM communiquent ce point de vue à leurs chefs de gouvernement.**

#### 1.2. Opportunité de prolonger (jusqu'à 6 mois) la possibilité conditionnelle et temporaire de prélèvement d'échantillons et de vaccination par des personnes qui ne sont pas légalement autorisées à le faire par ou en vertu de la loi du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions de santé.

##### **CONCLUSION ET DECISION**

**10. Etant donné que - dans le contexte de la préparation à une pandémie - tant pour la poursuite de la campagne de vaccination COVID-19 (doses de rappel, sans ou avec des vaccins adaptés aux nouveaux variants) que pour le testing et le traçage COVID-19, un cadre juridique adéquat doit être disponible en temps utile afin de déployer un personnel suffisant et bien formé, et étant donné la pénurie en professionnels de la santé, la**



création de la possibilité d'effectuer certains actes médicaux (dans le cadre de la vaccination ou du prélèvement COVID-19) par des personnes qui ne sont pas légalement autorisées à le faire par ou en vertu de la loi du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions de santé, est nécessaire, dans des conditions spécifiquement définies et à titre temporaire. La CIM santé publique demande donc une prolongation de 6 mois (soit jusqu'au 31.12.2022) des articles des chapitres 6 et 7 de la Loi du 4 novembre 2020 portant diverses mesures sociales suite à la pandémie de COVID-19.

### 1.3. RMG

#### 1.3.1. Avis RMG relatif aux voyageurs et PLF

##### **CONCLUSION ET DECISIONS**

**11. Les membres marquent leur accord sur cet avis ; ce dernier sera transmis au Comité de concertation afin que ce dernier puisse confirmer la teneur de celui-ci.**

#### 1.3.2. Avis RMG portant sur le port du masque buccal dans les établissements des soins : approbation

##### **CONCLUSIONS ET DECISIONS**

- 12. Les membres marquent leur accord sur cet avis ; en termes de recommandations fortes du port du masque, il faut également ajouter les hôpitaux psychiatriques;**
- 13. En termes de communication, un texte pédagogique clair à l'attention du secteur de soins ; la communication officielle sur ce point se fera simultanément avec la communication qui sera faite par le Comité de concertation lors de sa réunion de ce vendredi 20 juin.**

### 2. Divers

Pas de divers.

### 3. Communication

Pas de communication.

### 4. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 15 juin.